



**CHU
LILLE**
**INSTITUT DE FORMATION
DES CADRES DE SANTE**



DOSSIER D'INSCRIPTION A L'ENTREE en IFCS 2023

**Le dossier de candidature est à envoyer par courrier
(cachet de la poste faisant foi) où
à déposer à l'IFCS auprès du secrétariat,
du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00
avant le 7 mars 2023**

L'IFCS du CHU de Lille a déposé un dossier de candidature dans le cadre de l'expérimentation d'universitarisation de la formation des cadres de santé auprès du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et du Ministère de la Prévention et de la Santé (MPS).

Un arrêté d'autorisation a été publié le 26 avril 2022, le **concours est supprimé et est remplacé par une sélection basée sur un dossier professionnel et un oral.**

Liste des documents à fournir obligatoirement dans une pochette plastique dans l'ordre ci-dessous :

1. Fiche d'Inscription à renseigner en ligne
2. Autorisation de publication des résultats à renseigner en ligne à imprimer et joindre à votre dossier.
3. Photocopie recto verso de la carte d'identité en cours de validité.
4. Un curriculum vitae dactylographié, précisant : Etat civil complet du candidat (nom patronymique, nom marital, date et lieu de naissance, l'adresse actuelle, le numéro de téléphone, adresse e-mail, numéro de sécurité sociale), Formation scolaire et professionnelle, Cursus professionnel, Formations continues
5. Copie des diplômes (Baccalauréat, diplôme d'Etat, BTS ou autre diplôme)
6. Attestation de(s) l'employeur(s) justifiant de 3 années d'exercice professionnel équivalent temps plein au 31 janvier 2023, depuis l'obtention du diplôme professionnel pour une entrée en M1
ou
Attestation de(s) l'employeur(s) justifiant de 4 années d'exercice professionnel équivalent temps plein au 31 janvier 2023, depuis l'obtention du diplôme professionnel pour une entrée en M2
ou
pour le secteur libéral, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur d'exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à l'exercice établie par les services fiscaux du lieu d'exercice et tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice.
7. Un certificat médical émanant d'un médecin agréé dont la liste est disponible sur le site de l'ARS de votre département (rubrique « Offre de soins »). La mention « médecin agréé » doit figurer sur le certificat attestant l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation.
8. Un certificat médical attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires fixées par l'article L-10 du Code de la santé publique (DT - Polio - Hépatite B - IDR Positive ou date du dernier BCG)
9. 2 photos d'identité récentes (format standard) avec vos nom et prénom au verso de chacune d'elles. Ces 2 photos seront placées dans une enveloppe sur laquelle figurent vos nom et prénom.
10. Un chèque bancaire ou postal de 125,00 € libellé à l'ordre du Trésor Public, correspondant au droit d'inscription à la sélection.
11. 2 enveloppes timbrées format 110 x 220 (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2023).
12. Une enveloppe suffisamment GRANDE pour y mettre votre dossier de d'inscription portant l'adresse du candidat (style format A4)
13. Pour les DROM COM, merci de faire un courrier de demande de délocalisation pour l'épreuve orale.